SANS
VALEUR
LEGALE

ABAS
Société par actions simplifiée au capital de 503 380 euros
Siège social : Parc d'activités du Moulin Neuf - 56130 PEAULE
511 206 708 RCS VANNES

Déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Vannes
Le 19 JUIL. 2011

N° A2229

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 3 MAI 2011

Le 3 mai 2011,
A 19 heures,

Les associés de la société ABAS se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, Parc d'activités du Moulin Neuf - 56130 PEAULE, sur convocation régulière d'un associé.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Guy BAGLIONE représentant la société SIMB.

Monsieur Eugène JENNES est désigné comme secrétaire.

La société AMARRIS AUDIT, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoqué, est absente et excusée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent l'intégralité des 5 000 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale, réunissant au moins le quart des actions ayant le droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- l'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport d'un associé,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social depuis la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport d'un associé,
- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président décédé,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport d'un associé.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte du décès de Monsieur Alain VACHE le 18 avril 2011, nomme en qualité de nouveau Président à compter rétroactivement de cette date et pour la durée restant à courir jusqu'à l'issue de l'assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010 :

Monsieur Guy BAGLIONE,
Demeurant Houzille – 35680 VERGEAL
Né à Rennes, le 22 janvier 1939
De nationalité française,

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

oOo

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président

